

## SECTEUR Beauce-Etchemins

### Politique « frais de séjour et de déplacement »

#### Personnes visées :

1. Les membres du comité directeur,
2. Les responsables d'un comité statutaire invités par la présidence à une réunion du comité directeur,
3. Les autres personnes participant à une activité ou à un comité approuvé par le comité directeur.

#### Modalités :

1. Les frais de déplacement des personnes ci-haut mentionnées sont remboursés selon les tarifs en vigueur à l'A.R.E.Q.
  - i. 0,43 \$/km pour les membres résidant à l'extérieur de l'endroit de la réunion ou de l'endroit de la représentation dans les limites du secteur Beauce-Etchemins, un ajout de 0,05 \$/km par personne, si covoiturage, avec un maximum de 0,53 \$/km.
  - ii. Un montant de 7 \$ est remboursé aux membres résidant dans les limites de l'endroit de la réunion ou de l'endroit de la représentation.
  - iii. Les frais de stationnement.
2. Les frais de repas sont remboursés selon les tarifs de l'A.R.E.Q.
  - i. déjeuner : 10 \$ si départ avant 7 :30
  - ii. dîner : 17 \$ si retour après 12 :00
  - iii. souper : 25 \$ si départ avant 16 :30 et/ou retour après 18 :00.
3. Toute réclamation est présentée par écrit accompagnée de pièces justificatives et signée.

#### Activités du secteur :

Toute personne dont la présence est requise lors d'une activité du secteur n'a pas à payer le coût de l'inscription.

Proposée par *Liane Loignon*

Appuyée par *Marjolaine Tanguay*

et adoptée unanimement ce 27<sup>e</sup> jour d'août de l'année 2008 à Lac-Etchemin, Québec.